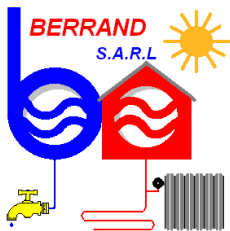


CHAUFFAGE CENTRAL * SOLAIRE PLOMBERIE * SANITAIRE



Ent. BERRAND sarl

Certification QUALIBAT N° 05231

☎ : 05 55 00 14 99

CAPE : 430 E

INTERNET: <http://www.berrand-sarl.fr>

Verneuil, ce jour.

Objet : Proposition de contrat d'entretien pour votre installation de chauffage :

Madame, Monsieur,

Faisant partie de notre clientèle et intervenant sur votre installation de chauffage, sachez que:

La réglementation sur les appareils de chauffage fait état d'obligation d'un contrat d'entretien, par décret de loi paru au journal officiel de la République: Décret n° 2009-649 du 9 juin 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières, dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts. (JORF n°0133 du 11 juin 2009 page 9461 texte n°3).

A ce titre vous êtes concernés, compte tenu du type de votre installation de chauffage.

Pour pérenniser le bon fonctionnement de votre installation, obtenir les meilleures performances techniques, économiques et écologiques, assurer la gestion de l'entretien et être en conformité avec la réglementation, nous vous proposons ce contrat d'entretien.

Votre contrat d'assurance incendie et le règlement sanitaire départemental, font aussi état de **l'entretien annuel obligatoire des appareils de chauffage.**

Lisez attentivement le contrat et au dos de celui-ci, vous trouverez en détails toutes les interventions que nous prévoyons d'exécuter lors des travaux d'entretien, pour maintenir le meilleur état de fonctionnement vos installations.

Si vous acceptez les conditions de ce contrat, répondez **dès aujourd'hui pour ne pas oublier ***:

- ✓ 1/ Retournez nous l'exemplaire de ce contrat qui nous est destiné, daté et signé de votre part ;
- ✓ 2/ **Joignez votre chèque de règlement : il ne sera prélevé que lorsque les travaux seront faits.**

✓ 3/ **Nouveauté 2016 / 2017**

L'attestation de TVA * n'est plus obligatoire pour les travaux de moins de 300.00 € TTC ;

Toutes ces conditions devront être remplies, sinon votre commande ne sera pas retenue.

Nous prendrons **NOUS MEMES** rendez vous avec vous pour convenir de la date de ces travaux.

* **RAPPEL, conformément au contrat d'entretien** [...] Le montant de la redevance est payable au moment de la souscription ou du renouvellement de l'abonnement. Le non paiement de cette redevance dans les trente jours suivant la souscription ou suivant le renouvellement de l'abonnement, entraîne la suppression de l'entretien et annule les clauses de l'abonnement ...]

Le montant du contrat d'entretien est réajusté annuellement en fonction du coût de la main d'œuvre, du prix des carburants lors des déplacements, de la modification éventuelle de(s) taux de TVA, par les Pouvoirs Publics.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

BERRAND sarl (Gérant)

Notre établissement accepte le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom, en sa qualité de membre d'un Centre de Gestion agréé par l'Administration Fiscale.

* La TVA a acquitter en 2017 pourra subir les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des réglemets.